



RÈGLEMENT DES
Hôpitaux Fédéraux
INDIENS

Soumettez votre demande aujourd'hui

Si vous avez subi des préjudices lors d'un séjour dans un hôpital fédéral indien entre 1936 et 1981, vous pourriez être admissible à une indemnisation.



Des ressources et un soutien, y compris des assistants aux réclamations, sont disponibles gratuitement pour vous aider à remplir votre demande.

Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse www.IHSettlement.ca/fr
ou composez le **1 888 592-9101** dès aujourd'hui.

Soutien en santé mentale et mieux-être

Espoir pour le mieux-être **1 855 242-3310** | www.espoirpourlemieuxetre.ca

Le soutien est gratuit, confidentiel et offert en anglais, en français, en cri, en ojibwé et en inuktitut.